

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 93 (1967)
Heft: 2: Revision des normes SIA, nos 161, 161, 162

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; M. Chevalier, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.

Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.

Adresse: Avenue de la Gare 10, 1000 Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 40.—	Etranger	Fr. 44.—
Sociétaires	»	» 33.—		
Prix du numéro	»	» 2.—	»	» 2.50

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, 1000 Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 423.—
1/2 »	» 220.—
1/4 »	» 112.—
1/8 »	» 57.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26, 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Le domaine de validité des normes, par M. F. Panchaud, professeur à l'EPUL.

Remarques générales sur les normes n° 160, par E. Rey, ingénieur au Service fédéral des routes et des digues, Berne.

Essais de freinage de véhicules routiers, par Maurice-H. Derron, professeur à l'EPUL.

La révision partielle de la norme 161 relative aux constructions métalliques, par Ch. Dubas, ingénieur civil, dipl. EPF, D^r ès sc. techn.

La nouvelle définition des aciers de construction et leur application, par M. Cosandey, professeur à l'EPUL.

Bibliographie. — Les congrès. — Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Informations diverses.

DISPOSITIONS NOUVELLES DANS LES PROJETS DE REVISION DES NORMES SIA ¹

LE DOMAINE DE VALIDITÉ DES NORMES

par M. F. PANCHAUD, professeur à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL)

A l'occasion de la future promulgation des nouvelles
normes n° 162 ², il apparaît utile de rappeler quelques-
unes des notions fondamentales concernant la validité
de telles prescriptions.

L'exposé que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui n'a pas la prétention d'épuiser le sujet; on doit
plutôt le considérer comme une excursion dans le vaste
domaine des normes, excursion qui permettra de relever
au passage les points de doctrine sujets à réflexion.
Beaucoup de ces observations sont banales, elles n'en
sont pas moins précieuses pour étayer un jugement
d'ensemble.

Pour apprécier les normes, on peut se placer à deux
points de vue différents:

1. Le point de vue juridique, pour répondre à la question
suivante: les normes sont-elles obligatoires?
2. Le point de vue technique, pour savoir si les normes
sont conformes à la science du béton armé.

Que demande l'ingénieur praticien? Il désire:

- a) disposer d'une doctrine claire qui lui permette de cons-
truire avec sécurité;

- b) connaître les coefficients à introduire dans ses calculs,
sans être obligé de procéder à de nouvelles recherches;
- c) définir les qualités requises des matériaux et les condi-
tions d'exécution.

Les nouvelles normes s'efforcent de répondre à ces
désirs.

Essayons d'abord de les situer dans le temps en
jetant un regard vers le passé.

Historiquement, les futures normes sur le béton armé
constituent la septième publication en la matière parue
en Suisse. La première, parue en 1903, a été préparée
par une Commission du béton armé, dans le cadre de
la SIA, à la suite de quelques accidents retentissants;
cette commission a mis sur pied un règlement sommaire,
fort discuté à l'époque, non seulement dans son fonds,
mais surtout quant à son utilité. C'est ce règlement qui
a servi de base aux prescriptions fédérales provisoires

¹ Les exposés publiés au présent numéro ont été faits le 14 octobre
1966, à Zurich, lors des journées d'études organisées par la Société
suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), Beethovenstrasse 1,
8022 Zurich.

² Normes SIA n° 162 pour le calcul, la construction et l'exécution
des ouvrages en béton, béton armé et béton précontraint.